

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	25	
Représentés :	8	
Non représentés :	0	Séance du 11 juillet 2023
Votants :	33	L'an deux mille-vingt-trois et le onze juillet, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le trente juin, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.
		Étaient présents également :
Samuel MONTGERMONT, Christophe MOURGEON, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire. Evelyne ESPENON, Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Younès BOUROHI, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Vital DELESNERAC-DEMENVILLE, Quentin ROUVIERE, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Mohammed AITANE, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Carine BLANC-TESTE, Annie MILLET, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Sandy ROUVEL, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Simon BERTHE		
Étaient absents et non représentés : Néant		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AITANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

Approbation de la charte du WIFI Public

Chantal Gonnet-Olivi, Adjointe au Maire déléguée à la transition numérique, propose d'adopter la charte ayant pour objet de définir les conditions d'utilisation du service de connexion à Internet par Wifi disponible pour les administrés depuis les zones de la Traversée des Arts et du Parc du Château d'Eau. Cette charte a pour objet de définir les conditions d'utilisation du service de connexion à Internet par Wifi disponible pour les administrés depuis les zones mentionnées ci-dessus. L'utilisateur du service Wifi mis à disposition par la collectivité sera tenu de respecter les lois et règlements en vigueur et notamment la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dont la violation est passible de sanctions pénales, ainsi que les dispositions contenues dans la charte. La Ville se réserve à tout moment la possibilité d'adapter ou de modifier les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) dans le respect des lois et règlements en vigueur. Aussi, l'utilisateur est invité à consulter régulièrement les CGU afin de se tenir informé des évolutions les plus récentes.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de charte du WIFI public qui lui est présentée et qui sera annexée à la présente délibération,

APPROUVE la charte du WIFI public de la Ville de Monteux.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame Chantal Gonnet-Olivi à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Pour copie conforme.

Acte Exécutoire

Transmis le : 19.07.2023

Publié le : 19.07.2023

Notifié le :



Christian GROS

Maire de MONTEUX

Mohammed AITANE

Secrétaire de séance